

## **SEMINAIRE D'ÉCHANGES ET DE REFLXIONS**

### **Premier bilan de l'expérimentation du dispositif loi Brottes ici et ailleurs : de sa conception à son implémentation Quels retours ? Quels enseignements ?**

*20 septembre 2016*

*Salle des fêtes de Gieres*

*13h15 - 19H*

#### **Contexte et problématique de la journée**

Depuis 2014, la Communauté de l'Eau de la région Urbaine de Grenoble mène un chantier de sensibilisation à l'échelle du SCoT sur la problématique de l'accès social à l'eau. Elle accompagne également depuis début 2015 le processus d'expérimentation Loi Brottes engagé par la Métropole Grenobloise.

Afin d'informer et aider les collectivités dans leurs réflexions sur la conception et/ou la mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau, la plateforme propose un séminaire de restitution de l'expérimentation du dispositif loi-Brottes qui se tiendra le 20 septembre 2016 de 13H à 18H30.

Ce séminaire qui fait suite à celui qui s'est tenu en juillet 2015 sur les enjeux de l'accès social et ses outils dans le cadre de loi Brottes, et a pour objectif de réunir les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de ce nouveau dispositif sur le territoire autour d'un premier bilan.

Si l'enjeu de cette rencontre vise l'échange et un retour réflexif sur la mise en œuvre par l'ensemble des acteurs pour penser les améliorations nécessaires à l'expérimentation en cours, il s'agira également de confronter le retour d'expérience de Grenoble-Alpes Métropole à celui d'autres collectivités locales qui seront invitées à contribuer à cet échange collectif.

Pour favoriser la contribution aux débats des différentes catégories d'acteurs impliquées dans cette expérimentation : acteurs politiques, acteurs des politiques sociales locales, et acteurs gestionnaires des services d'eau, les temps d'échanges et de discussion avec les participants seront privilégiés.

## PROGRAMME

**13H15 - 13H30 : accueil autour d'un café**

**13H30 - 13H45 : mot d'accueil et introduction**

*Jérôme DUTRONCY, Président de la Communauté de l'eau et Pierre VERRI, Maire de GIERES*

**13H45 -14H20 : 1<sup>er</sup> bilan national de l'expérimentation loi Brottes présentée au CNE**

*Camille MEUNIER : Chargée de mission "services publics d'eau et d'assainissement", Direction de l'eau et de la biodiversité, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer*

**14H20 - 14H30** : échanges et discussions avec la salle

**14H30 - 15H15 : de la délibération à la mise en application de la Loi Brottes sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole - avancées, freins et solutions**

**14H30 - 14H40** : le processus de construction de la politique sociale de l'eau sur Grenoble Alpes Métropole : retour sur les éléments déterminants de la mise sur agenda politique du problème de l'accès à l'eau pour les pauvres

*Christophe MAYOUSSIER, VP Grenoble Alpes Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement*

**14H40 - 14H50** : De la délibération à la mise en application de l'eau sociale : un parcours non balisé à l'avance

*Bruno MANEVAL, directeur des Régies eau potable et assainissement Cécile BENECH, Communauté de l'Eau de la région urbaine de Grenoble*

**14H50 - 15H15**: quelle implication des acteurs des politiques sociales locales dans la mise en œuvre de la loi Brottes : le retour d'une CAF

*Hugues SANIEL, directeur adjoint CAF Grenoble*

**15H15 - 15 H30** : échanges et discussions avec la salle

**15H30 - 15H50 : l'expérience de mise en œuvre de la Loi Brottes par la Communauté de l'Agglomération Havraise - marges de manœuvres des acteurs et obstacles**

*Géraud CHALVIGNAC, directeur adjoint délégué relations usagers, finances et marchés du cycle de l'eau*

**15H50 - 16H** : échanges et discussions avec la salle et premières mises en perspectives

**16H - 16H30 : l'expérience bordelaise : quels facteurs maîtriser pour quelle réussite de l'expérimentation de la Loi Brottes sur le terrain ?**

*Serge DUVAL, chef de projet dispositif chèque eau, Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole.*

**16H30 - 16 H40** : échanges et discussions avec la salle

**16H40 - 17H00 : le portage politique de la Loi Brottes, marges de manœuvre et périmètres d'intervention de l' élu local - l'exemple de Nantes Métropole**

*Mireille PERNOT, VP en charge la production et de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement de l'eau à Nantes Métropole*

**17H00 - 17 H10** : échanges et discussions avec la salle

### **17H10 - 17H30 : synthèse et débat**

Marie TSANGA TABI, IRSTEA, UMR GESTE et Antoine BROCHET, Communauté de l'eau

### **17H30 - 17H45 : conclusions**

Christophe MAYOUSSIER, Vice-Président à l'eau et à l'assainissement de Grenoble Alpes Métropole et Jérôme Dutroncy, Président de la Communauté de l'Eau

### **18H - 19H : suite des discussions autour d'un cocktail - Grange Michel à GIERES**

## **SEMINAIRE GRATUIT SUR INSCRIPTION (*obligatoire*)**

*Clôture le 16 septembre 2016 - coupon réponse joint*

### **Pour plus de renseignements**

Cécile BENECH, responsable de la Communauté de l'eau de la région urbaine de Grenoble :  
[cecile.benech@scot-region-grenoble.org](mailto:cecile.benech@scot-region-grenoble.org)

Téléphone : 06 45 22 82 35

## **LES GRANDS PARTENAIRES**

### ***Les adhérents de la Communauté de l'eau***

### ***Soutien financier (activités d'information sur l'eau et de recherche)***



### ***Soutien financier animation de plateforme Communauté de l'Eau***



**Séminaire 20 septembre 2016 (13H15 - 19H)**

*Salle des fêtes de GIERES*

**Premier bilan de l'expérimentation du dispositif loi Brottes ici et ailleurs : de sa conception à son implémentation - Quels retours ? Quels enseignements ?**

**COUPON REPONSE**

***Réponse souhaitée avant le 16 septembre***

M. ou Mme .....

Structure ou collectivité : .....

**PARTICIPERA**

**ou NE PARTICIPERA PAS**

***au séminaire du 20 septembre***

**PARTICIPERA**

**ou NE PARTICIPERA PAS**

***au cocktail organisé en fin de séminaire (18H - 19H)***

Il (ou elle) sera accompagné(e) par .....

Structure ou collectivité .....

**LIEU DU SEMINAIRE**

**Salle des fêtes de GIERES - 15 rue Victor Hugo (face à la Mairie)**

**Accès par tram (B) arrêt gare - université (5 à 10 minutes à pied)**

**ou par TER (arrêt gare de GIERES - 5 à 10 minutes à pied)**

**ainsi que par bus (ligne 15 depuis centre ville de Grenoble)**

**Parking à proximité**